



Genève, le 21 novembre 2014

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

Communiqué de presse du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Office cantonal de l'emploi : première analyse et perspectives

Lors de la conférence de presse donnée le 21 novembre à l'office cantonal de l'emploi (OCE), Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et Monsieur Charles Barbey, nouveau directeur général de l'OCE depuis le premier août 2014, ont fait un premier état des lieux de l'office à fin 2014 et ont exprimé les perspectives de développement en vue d'améliorer le retour en emploi des personnes inscrites au chômage. Monsieur Mauro Poggia a rappelé la nécessité de réduire le nombre moyen de dossiers traités par chaque conseiller-ère en personnel, de placer le demandeur d'emploi au centre des préoccupations de l'OCE, et d'instaurer un management de terrain indispensable à la mise en œuvre du plan d'actions 2015 fixé par la nouvelle direction générale. A l'occasion de la conférence de presse, Monsieur Poggia a également annoncé l'entrée en vigueur de la nouvelle directive transversale en matière de recrutement destinée aux institutions subventionnées.

Recrutement : nouvelle directive destinée aux organismes subventionnés par l'Etat

L'entrée en vigueur de la nouvelle directive élargit aux organismes recevant un soutien financier de l'Etat l'obligation d'annoncer des places vacantes à l'OCE. A compétences égales, ces entités, qu'elles soient privées ou publiques, devront dès ce jour privilégier le recrutement de personnes au chômage. Si la procédure de placement n'aboutit pas à l'engagement d'un demandeur d'emploi, la décision devra alors être clairement motivée par l'employeur. La nouvelle directive va être envoyée progressivement dès aujourd'hui à toutes les institutions concernées, accompagnée d'une lettre signée par les conseillers d'Etat en charge des politiques publiques auxquelles ces institutions sont rattachées.

Diminution du nombre de dossiers par conseiller et plan d'actions 2015

Dès la prise en fonction de Charles Barbey, la priorité d'action s'est concentrée sur la revendication interne, soutenue par les milieux syndicaux, à savoir la réduction du nombre de dossiers par conseiller-ère en personnel. Pour l'ensemble des acteurs, il s'agit d'un prérequis incontournable pour garantir un service public de qualité et une égalité de traitement à l'égard des personnes au chômage. La réduction de dossiers permet également aux conseiller-ères en personnel de dégager plus de temps pour se consacrer à la formation continue indispensable dans leur domaine. A ce jour, le nombre de dossiers par conseillers-ères est passé de plus de 130 à 125. Selon Charles Barbey, *"si la conjoncture reste stable, ce nombre devrait atteindre les 120 à fin décembre. Cette diminution a été possible -et pourra se poursuivre à l'avenir- grâce à une rationalisation des ressources, notamment à des transferts internes et à de nouvelles affectations"*.

Mauro Poggia précise que *"ces choix ont pu être opérés grâce au soutien de l'ensemble des services de l'OCE ainsi qu'au dialogue constructif instauré avec les représentants syndicaux et la délégation du personnel de l'OCE"*.

Depuis le 1^{er} octobre, l'ensemble du management de l'office régional de placement (ORP), composé de 16 personnes, assure la prise en charge et le suivi de demandeurs d'emploi (environ 60 dossiers par cadre) au même titre que les conseillers-ères en personnel. Ce management de proximité, outre qu'il a permis la diminution du nombre de dossiers traités par personne, favorise une meilleure compréhension du travail des conseillers-ères et de la réalité du terrain, et facilite l'échange d'expériences ainsi que le recours plus rapide aux bonnes pratiques. Enfin, il contribue à l'adoption d'une approche clairement orientée vers la réintégration, la plus rapide possible, du demandeur d'emploi sur le marché du travail.

Placer le demandeur d'emploi et le retour rapide sur le marché du travail est donc au centre des préoccupations de l'OCE. C'est sur la base d'un "partenariat" entre le demandeur d'emploi et son conseiller, qui fixe les objectifs et un plan d'actions, que l'OCE souhaite désormais orienter la prise en charge de ses assuré-e-s. Dans la relation qui les unit, le premier a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et réaliser le plan d'actions ; le second assure son rôle de coach et d'activateur ; ceci afin de réduire la durée du chômage et faire face à l'écueil du chômage de longue durée.

L'OCE doit redoubler d'efficacité dans la course contre la montre qui le lie à chaque demandeur d'emploi dès l'inscription au chômage. Toutes les opportunités d'emploi et de formation devront être saisies au plus vite pour faciliter la réintégration sur le marché du travail. Pour ce faire, un plan d'actions pour 2015 a été fixé. Ce plan vise à mettre en place un cadre de travail garantissant la cohérence, la cohésion et l'efficacité, à réduire la durée du parcours de demandeur d'emploi, à adapter l'offre de prestations MMT (mesures du marché du travail) aux besoins du marché, à mettre en place des dispositifs de soutien renforcé pour les publics en difficulté, à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises pour les inciter à recruter des personnes au chômage et à veiller à la bonne application de la nouvelle directive en matière de recrutement destinée aux organismes subventionnés par l'Etat.

Les exigences et le cadre posés par la nouvelle direction générale, de même que les actions menées jusqu'à présent, ont eu pour effet de dynamiser les collaborateurs de l'OCE. L'engagement dont ils font preuve témoigne du sentiment constructif qui se développe actuellement. La marque de fabrique OCE sera amenée à se renforcer progressivement et devrait convaincre les employeurs locaux de recruter, à compétences égales, des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE.

Dossier de presse en ligne (nouvelle directive incluse) :
<http://www.ge.ch/deas/conferences.asp?id=2014>

Pour tout renseignement complémentaire : M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, DEAS, ☎ 079 935 86 75.